COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 DÉLIBERATION N° 2025-09-060

Nombre de membres en exercice : 26 Nombre de membres présent(s) : 20 Nombre de suffrages exprimés : 26

Nombre d'absent(s) : 6 Nombre de pouvoir(s) : 6

Vote:
Pour: 26
Contre: 0
Abstentions: 0
Ne vote(nt) pas: 0

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Christiane CLUZEL, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Martine Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre Christelle SEON, CHARLES, PLUCHAUD. Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD. Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s):

Serge TRIOULEYRE, Marc COMBETTE, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Serge TRIOULEYRE pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Marc COMBETTE pouvoir à Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet: SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE - INSTALLATION DE SYSTEMES DE TELEGESTION INCLUANT LA MAINTENANCE - APPROBATION

Certifié exécutoire Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214202566-20250918-2025-09-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025 Publication : 25/09/2025 Suite à l'installation d'une nouvelle production calorifique hybride Pompe A Chaleur (PAC) / chaudière gaz en chaufferie à l'école maternelle, le système de télégestion existant n'est plus compatible et doit donc être changé.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de St Marcellin-en-Forez adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Financement:

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 3 600 € HT.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 468 € pour école maternelle (220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 48 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 22 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Eric LARDON

Marie-Pierre SEON